

**EXTRAIT**  
**Du 3 février 2026**  
**Registre des procès-verbaux du conseil**  
**Municipal de la**  
**Commune de Minerve**  
**Séance du 3 février 2026**  
**L'an deux mille vingt six**  
**Et le 3 février**

**Nombre de conseillers**

**Municipaux en exercice :**

**10**

**Nombre de membres**

**Présents ou représentés : 9**

**A 18 heures , le conseil Municipal de cette**  
**Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni**  
**au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil,**  
**en session du mois de mars sous la présidence de**  
**Monsieur Didier VORDY, Maire**

**Date de la convocation : 25 janvier 2026**

Présents : Monsieur Frederic PEYRAS, Monsieur Julien GARDIENNET, Monsieur René MIRALLES, Madame Catherine COINDRE, Madame Fabienne SUWALA

Procurations : Monsieur CALVET Olivier donne procuration à Monsieur Frederic PEYRAS, Madame SCHULZ Barbara donne procuration à Madame Fabienne SUWALA, Monsieur Christophe CABROL donne procuration à Monsieur Julien GARDIENNET

Absent : Monsieur Brice MARCOUIRE

Secrétaire de séance : Monsieur Peyras Frederic

Ordre du jour

Approbation du pv 27 novembre 2025

1/ délibérations

Clôture budget eau et transfert SIAE

PLU mutualisé, désignation du prestataire

PLU mutualisé, maîtrise d'ouvrage à la commune de Minerve

Site internet

Personnel

Espace convivialité, théâtre de verdure

2/points d'information

Théâtre de verdure, état des lieux

Hangar, état des lieux

Bilan stérilisation des chats

Grand Site de France

3/ acquisition de parcelles

Approbation du pv 27 novembre 2025

Le pv est approuvé à l'unanimité

## 1/ délibérations

### Clôture budget eau et transfert SIAE

Monsieur le maire explique que la clôture du budget annexe eau nécessite une délibération pour le transfert comptable vers le SIAE

Le conseil municipal

- **autorise à la majorité (8 pour et une abstention)** la clôture du budget annexe EAU-

ASSAINISSEMENT

- **autorise** le comptable public à procéder à l'intégration des comptes de ce budget annexe dans le budget principal de la commune

- **approuve (8 pour et une abstention)** les résultats budgétaires de clôture 2025 du budget annexe à savoir :

\* un résultat déficitaire de fonctionnement 2025 de -13071.28€

\* résultat excédentaire d'investissement de 2025 de 19036.67€

-**Et approuve (8 pour et une abstention)** le transfert total des résultats budgétaires cumulés de clôture 2025 du budget annexe à savoir

\* un **résultat cumulé** déficitaire de fonctionnement 2025 de -7436.39€

\* un **résultat cumulé** excédentaire d'investissement de 2025 de 43742,67€

Pour ce faire,

-**dit** que le transfert du résultat de fonctionnement au SIAE se fera via :

\* l'émission d'un titre au compte 75888 pour un montant de 7436.39 €

-**dit** que le transfert du résultat d'investissement au SIAE se fera par la passation d'écritures en 2026 dans le BP communal :

\* l'émission d'un mandat au compte 1068 pour un montant de 43742,67€

### PLU mutualisé, désignation du prestataire

Monsieur le maire explique que le jury de sélection qui s'est réuni le 21 janvier 2026 a établi le classement des 12 offres reçues.

Le choix du prestataire COGEAM Etudes pour un montant de 227.250€ HT est accepté à l'unanimité.

### PLU mutualisé, maîtrise d'ouvrage à la commune de Minerve

Le conseil accepte à l'unanimité que la commune de Minerve soit le maître d'ouvrage délégué de la mission de maîtrise d'œuvre d'accompagnement coordonnée et simultanée d'élaboration de PLU de Azillanet, La Caunette, Minerve et Vélioux et révision générale des PLU de Cesserois et La Livinière

### Site internet

Le point est reporté.

### Personnel

Le conseil accepte à la majorité de procéder à la titularisation d'Éric Beauvois et d'entamer la période de stage

### Espace convivialité, théâtre de verdure

Le conseil accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise Frances pour un montant de 9751,05€ pour les fondations de l'espace convivialité.

## **2/ Points d'information**

### Théâtre de verdure

Le dossier du théâtre de verdure fait l'objet d'un permis d'aménager, d'un vote unanime en cdnps et d'une autorisation ministérielle de travaux en site classé.

Vendredi 19 décembre, à 15h17, la mairie reçoit un mail « *Le Service régional de l'archéologie (DRAC Occitanie) a été informé de travaux en cours dans le secteur du cimetière. Des dalles exhumées lors de ces travaux correspondraient à d'anciennes sépultures associées à l'église Saint-Nazaire dont de rares vestiges sont visibles en bordure du cimetière actuel.* »

Après quelques rebondissements, il s'est avéré que ces lauzes avaient été provisoirement déplacées et stockées chez F. Peyras, 1<sup>er</sup> adjoint puis restituée le lundi 22 décembre 2025.

Le manque de communication et l'initiative de certains citoyen(e)s d'alerter les services de l'Etat sans questionner ou informer la mairie préalablement ont créé quelques remous inutiles et évitables.

La DRAC a immédiatement été contactée et est venue le lundi 12 janvier. Le rapport de visite consécutif est clair, il n'y a rien à signaler, la poursuite des travaux peut se faire sans délai sous couvert de précaution et d'avertissement de tout événement.

Extrait du rapport de la Drac.

*Le Service régional de l'archéologie a été informé de la découverte de plusieurs dalles lors des travaux de terrassements et d'arrachage des souches, ces dalles pouvant potentiellement provenir de tombes démantelées. La visite de ce jour avait donc pour objet d'expertiser ces dalles et le terrain pour vérifier qu'il s'agissait bien de vestiges archéologiques et évaluer le risque de destruction dans le cadre de la poursuite des travaux.*

*Les dalles exhumées, que j'ai pu examiner dans le local de la mairie, n'ont quasiment pas été équarries. Etant donné la proximité du terrain avec le cimetière dont les origines remontent au Haut Moyen Âge, il est envisageable qu'elles puissent provenir de tombes en coffre de cette période. Toutefois, il convient de noter l'absence totale d'ossements et de tout autre mobilier archéologique sur le terrain concerné. Par ailleurs, la description du contexte de découverte et les photographies en*

*cours de chantier ne suggèrent pas non plus la présence de coffres funéraires en place. En conséquence, il n'est pas possible d'associer ces dalles à des vestiges archéologiques en place.*

*La poursuite des aménagements implique la réalisation de nouveaux terrassements : mise à niveau d'une partie du terrain, fondation d'un petit bâtiment dans la partie sud-ouest du terrain, mise en place d'un réseau d'eau, plantations d'arbre. Cependant, ces terrassements restent peu profonds (quelques dizaines de centimètres) sur un terrain déjà largement remanié en partie superficielle. Le risque de dégradation ou de destruction de vestiges archéologiques en place apparaît donc faible.*

*Il a donc été convenu que le chantier pouvait reprendre sans délai et que toute éventuelle découverte fortuite en cours de travaux ferait l'objet d'un arrêt immédiat des terrassements et d'un signalement au Service régional de l'archéologie.*

En langage juridique, l'incident est clos.

Depuis, une dizaine d'arbres et une vingtaine de cyprès ont été plantés, le solde sera planté après les travaux d'aménagement.

## Hangar

Le permis de construire a été déposé le 20 janvier à l'ABF.

Le DCE est en cours de finalisation par l'architecte avant dépôt sur la plate-forme des marchés publics.

Un dossier DETR va être introduit pour un subventionnement du local garde-champêtre.

## Stérilisation des chats

Une campagne de stérilisation des chats a été lancée depuis deux ans. Catherine Coindre s'est chargée de ce travail méthodique (piégeage des chats, transport chez le vétérinaire, retour à Minerve). Entre septembre 2024 et aujourd'hui, 16 chats ont été stérilisés et il reste un budget-droit de tirage pour une dizaine de chats.

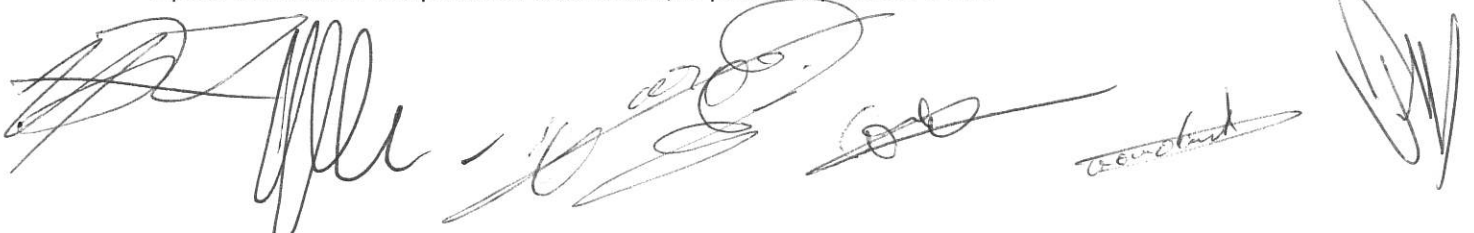
## Grand Site de France

Après un long travail d'une douzaine d'années, la fierté et la satisfaction d'obtenir le Label Grand Site de France est une réalité depuis le 19 décembre 2025.

Après cette reconnaissance, il faudra consolider le plan d'actions et la gouvernance du label et fêter dignement cette reconnaissance par une journée du Grand Site qui se déroulera à Minerve le 27 juin 2025.

## **3/ Acquisition de parcelles**

Après vérification des parcelles cadastrales, le point n'a plus lieu d'être

A series of handwritten signatures and initials in black ink, located at the bottom of the page. The signatures are stylized and vary in length and complexity, including some that appear to be initials or short names.